

Montréal, le 29 août 2008

Par courrier électronique

M^e Éric Fraser
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d’approbation des dispositions tarifaires applicables aux options d’électricité interruptible et d’utilisation des groupes électrogènes de secours
Dossier R-3678-2008**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 2 que la Régie adresse au Distributeur relativement au dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2008-102, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir **d’ici 12 h, le 8 septembre 2008**.

Veuillez agréer, cher confrère, l’expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l’énergie
VD/pl

P.j.

c. c. Tous les intéressés